

Contribution de la Communauté de l'Agglomération Havraise au débat public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Le territoire havrais, acteur majeur de l'approvisionnement énergétique de la France

Le territoire havrais a développé une économie basée sur la conversion des énergies fossiles du fait, notamment, de ses atouts portuaires. Ainsi, le Grand Port Maritime du Havre est devenu le 1^{er} port français pour l'approvisionnement énergétique (pétrole et charbon) et la pétrochimie. 40% des approvisionnements de pétrole brut de la France passent par le port du Havre. Le territoire accueille la plus importante raffinerie de France, la raffinerie Total de Gonfreville l'Orcher qui approvisionne 12% du marché français en produits pétroliers.

La transition énergétique doit permettre d'accompagner la conversion de ces activités vers des modèles plus vertueux écologiquement tout en intégrant les dimensions économiques et d'emploi.

Une dynamique territoriale engagée en faveur de la transition énergétique

Le territoire havrais a toujours su mobiliser, fédérer et accompagner les acteurs du territoire autour des enjeux de transition écologique comme en témoignent les initiatives récentes :

- Le **Plan Energie-Climat Territorial** adopté en 2012 par la Communauté d'Agglomération du Havre (CODAH). Ce plan ambitieux et opérationnel engage le territoire dans la transition énergétique avec des objectifs chiffrés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2020. 27 signataires (industriels et acteurs territoriaux publics tels que le GPMH, la CCI, l'ADEME...), se sont engagés aux côtés de la CODAH à contribuer à ces objectifs.
- Cette contribution de la CODAH à l'effort de transition écologique du pays a été reconnue le 2 juillet 2015 par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie lorsque celle-ci a été lauréate de l'appel à projet "**Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte**".
- La CODAH s'est engagée dans la **démarche Cit'ergie** permettant de reconnaître, au niveau européen, l'amélioration continue de sa politique de transition énergétique en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.
- Un **réseau vertueux** sur le territoire de la zone industrialo-portuaire a été créé pour alimenter **les industriels en vapeur** (100-150 GWh/an) depuis une centrale alimentée en bois B.

- Un **marché d'exploitation vertueux** type Marché Global de Performance Energétique a été mis en place (objectif -20% de rejet de CO2 et -20% de consommation d'énergie).
- L'implication de nombreux acteurs institutionnels, académiques et privés du territoire dans le projet «**Smart Port City**», lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA) du 3ème Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3). Le projet vise à construire un nouveau modèle d'interface ville-port avec pour ambitions la conduite d'une transition technologique de référence mondiale et l'édification d'un territoire exemplaire et innovant sur le plan environnemental.
- La CODAH s'est engagée dans un **Contrat de transition écologique avec l'Etat**.

La CODAH accompagne la conversion des activités de la centrale vers de nouvelles activités pérennes et écologiques, notamment dans le cadre du projet Smart Port City. **Aussi, au regard de son haut niveau d'engagement, le territoire ne saurait se satisfaire de la fermeture de la centrale thermique du Havre.**

Un projet emblématique : la conversion de la centrale thermique du Havre

Le 6 juillet 2017, le Ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a présenté le Plan Climat national. L'Axe 8 de ce plan Climat a pour objectif de décarboner la production d'énergie et assurer une transition maîtrisée. La mutation des centrales de production d'électricité à base de charbon est prévue. En effet, ce texte mentionne : « l'arrêt des dernières centrales électriques au charbon d'ici 2022 ou leur évolution vers des solutions moins carbonées, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement électrique ».

La CODAH est favorable à une solution de conversion de la centrale thermique du Havre vers des approvisionnements moins carbonés.

Quelques éléments sur la centrale du Havre :

- **Puissance de la centrale/fonctionnement annuel**
600 MW. Elle peut répondre aux besoins en électricité de 900 000 foyers. En 2016, la centrale thermique a fonctionné 5 500 heures soit près des 2/3 de l'année.
- **Trafic charbon**
En 2016, près de 870 000 tonnes de charbon ont été importées sur le Grand Port Maritime du Havre pour la centrale du Havre.
- **Emplois directs / indirects**
La centrale thermique et les terminaux charbons emploient directement 230 salariés et génèrent de nombreux emplois indirects, chiffrés à environ 900 emplois, issus de contrats de maintenance, de prestations diverses et des arrêts techniques.
- **Impact économique régional indirect**
En 2017, la centrale a permis d'injecter 22 millions d'euros liés à ces achats d'exploitation au travers de 130 contrats avec des prestataires principalement en région normande. La centrale génère d'importants revenus fiscaux et portuaires aussi bien pour son implantation sur un foncier stratégique de 33 ha sur le domaine portuaire que pour les trafics générés pour l'import de charbon.
- **Des investissements conséquents pour moderniser la centrale**

Entre 2014 et 2016, EDF a investi 220 millions d'euros pour moderniser la centrale du Havre dans le cadre du programme « Charbon 2035 » permettant notamment d'améliorer le traitement des fumées de combustion. Ainsi, l'outil de production de la centrale du Havre est opérationnel jusqu'en 2035.

- **Source d'innovation dans le domaine du captage de CO2**

En 2013 et 2014, EDF a investi, avec le soutien de l'ADEME, 27 millions d'euros dans un programme de recherche et un démonstrateur industriel permettant de capter le CO2. Ce démonstrateur fait désormais partie du réseau européen, ECCSEL, des infrastructures de recherche dans le domaine de la capture du CO2.

Permettre et accompagner la conversion de la centrale thermique du Havre, c'est contribuer aux objectifs suivants de la PPE :

- **sécurité d'approvisionnement** en développant de nouvelles filières d'approvisionnement (biomasse, CSR) locales tout en bénéficiant d'une flexibilité d'approvisionnement en biomasse d'appoint gérée durablement via les voies maritimes et fluviales faiblement émettrices ;
- **création/maintien d'emplois et maintien/évolution des compétences** industrielles et portuaires et du tissu économique de sous-traitants ;
- **développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération** en injectant de l'électricité verte sur le réseau et en apportant de la chaleur décarbonée pour l'alimentation du réseau de chaleur Le Havre sud (10% du mix énergétique du réseau) ;
- **développement équilibré des réseaux, de la production locale d'énergie** permettant de répondre aux besoins actuels et futurs d'une zone industrielle et portuaire électro-intensive.

La conversion de la centrale permettra également de contribuer aux enjeux suivants :

- proposer aux français **un modèle alternatif viable** économiquement et écologiquement à la production électrique fossile ;
- développer, à l'échelle des centrales « jumelles » du Havre et du Cordemay, **un savoir-faire français** de la conversion industrielle des centrales au charbon transposable à d'autres centrales thermiques au charbon, très présentes dans le monde ;
- mettre en place **une plateforme d'excellence** pour la préparation de combustible biomasse en circuit court (bois B provenant essentiellement de la Région Normandie), et assurer la reconversion du site de l'usine Citron de traitement des déchets industriels et dangereux ;
- conserver **un symbole** de l'activité industrielle du territoire.

Pour rendre possible cette conversion, **il est nécessaire d'accompagner le territoire et les industriels** sur les plans technologiques, réglementaires, logistiques, économiques et sociaux depuis la R&D au déploiement industriel. Pour ce faire il convient de :

- **simplifier** les démarches administratives pour la réalisation des tests et du développement industriel ;
- **étudier des assouplissements / dérogations** quant aux autorisations d'exploiter l'installation ainsi qu'à l'utilisation de certaines matières premières ;
- **établir la contribution spécifique des différents niveaux territoriaux** (régional, interrégional et national) des filières d'approvisionnement et en contribuant à leur structuration ;

- **mettre en place une incitation économique** rendant viable cette conversion (baisse du prix d'appel de la centrale, hausse du prix de rachat de la nouvelle électricité produite, crédit carbone, ...)
- **accompagner l'emploi et la formation** pour alimenter ce modèle.

La conversion de la centrale thermique du Havre constitue le démonstrateur d'un nouveau modèle énergétique. Sa mise en place nécessite une démarche collective, concertée, et orchestrée par les pouvoirs publics, de l'échelle locale à l'échelle nationale.